

APPEL A CANDIDATURE POUR L'EXPLOITATION DE 3 ETANGS PISCICOLES

Le Conservatoire du littoral, établissement public de l'Etat créé par la loi n°75-602 du 10 juillet 1975, est chargé de mener une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral, de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique (code de l'environnement, art. L.322-1). L'établissement est propriétaire de 337 ha dont environ **108 ha d'eau sur les trois étangs d'Outines et d'Arrigny, en périphérie ouest du lac du Der (Marne)**, au sein d'une Réserve nationale de chasse et de faune sauvage.

Dans ce cadre et en accord avec ses gestionnaires - Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), l'Office national des forêts (ONF), le Syndicat mixte du lac du Der et Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) - le Conservatoire recherche un pisciculteur intéressé pour poursuivre, à partir du 01/01/2020, une gestion piscicole extensive conforme au plan de conservation du site et selon un cahier des charges spécifique.

Les pisciculteurs intéressés sont invités à retirer avant le 01 août 2019 le dossier de candidature à l'adresse suivante :

Conservatoire du littoral - Délégation Lacs
Savoie Technolac – Immeuble Le Dauphin
18 allée du Lac Saint André
73 382 LE BOURGET DU LAC
Tel : 04.79.60.76.30 – Fax : 04.79.44.87.26
j.chojnowski@conservatoire-du-littoral.fr

Une visite préalable sur le terrain est recommandée.
Contact : Mr Yves MAUPOIX (ONCFS) : 06 27 02 57 87

Les candidats doivent transmettre avant le 19 août 2019 un dossier complet à l'adresse ci-dessus en prenant soin de fournir les renseignements suivants:

- coordonnées précises du candidat
- moyens du candidat (caractérisation de l'exploitation, installations, matériels, personnel(s), techniques de pêche mise en œuvre...)
- expériences menées ou en cours sur des espaces naturels sensibles
- superficies et sites gérés
- volume et devenir des poissons manipulés chaque année
- proposition financière
- détails de la candidature (engagements en matière de préservation, intérêt pour la sensibilisation du public et les suivis scientifiques...).

Les étangs d'Outines et d'Arrigny, étant des sites sensibles, au sein d'une réserve nationale de chasse et de faune sauvage, le Conservatoire a acquis ces étangs pour maintenir une activité traditionnelle

piscicole extensive, il souhaite poursuivre cette pratique afin de préserver et d'améliorer les milieux et d'assurer le bon fonctionnement des étangs. Le Conservatoire attachera donc de l'importance dans le choix du pisciculteur : à une volonté de respect du cahier des charges et des milieux ; et à toute expérience dans la gestion extensive d'étang.

Une commission de sélection se tiendra courant septembre avec les gestionnaires du site, le Conservatoire du littoral et d'éventuels partenaires techniques, afin d'analyser les candidatures sur différents critères, notamment :

- expérience en termes de gestion extensive d'étang
- moyens humains et matériels
- localisation du pisciculteur et/ou disponibilité : la vidange des étangs sera à la charge du pisciculteur et requière une présence et une surveillance des étangs pendant la vidange qui peut s'étendre sur 2 mois à l'automne
- provenance et devenir des poissons
- proposition financière
- volonté exprimée de développer des actions pédagogiques en lien avec le gestionnaire, de participer à des suivis techniques qui pourraient être engagés par le gestionnaire, de respecter le cahier des charges et de participer sur le site à la préservation de l'eau, des milieux, de la biodiversité...

Les candidats seront contactés à l'issue de cette réunion pour les informer du candidat retenu.

Le contrat d'occupation proposé sera une convention d'occupation temporaire d'usage halieutique de 5 ans portant sur le domaine public du Conservatoire du littoral (cf. projet de convention et ses annexes qui devra être complétée et qui pourra faire l'objet de modifications non substantielles). Les candidatures ne portant pas sur les 3 étangs ne seront pas étudiées.